

2016_CT2_021

OBJET : Aides aux organismes publics - Attributions de subventions exceptionnelles de fonctionnement

Le 21 avril 2016, le Conseil de Territoire des communes d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Conseil de Territoire le 14 avril 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUZEY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – BENKACI Moussa donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BERNARD Christine donne pouvoir à MERGER Reine – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BURLE Christian donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à LHEN Hélène – CIOT Jean-David donne pouvoir à ALBERT Guy – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GERARD Jacky donne pouvoir à JOUVE Mireille – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – PELLENC Roger donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger donne pouvoir à CRISTIANI Georges – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.



RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Hors Nomenclature

■ Séance du 21 avril 2016

1_18

■ **Aides aux organismes publics, attributions de subventions exceptionnelles de fonctionnement**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Hors Nomenclature

■ **Séance du 28 avril 2016**



■ **Aides aux organismes publics, attributions de subventions exceptionnelles de fonctionnement**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et des travaux étudiants, dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant sur notre territoire. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche), la Métropole Aix-Marseille Provence, et notamment le Pays d'Aix, apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions suivantes, hors convention de partenariat, avec une incidence financière totale de 70 800 €, comme suit :

Au profit d'Aix-Marseille Université :

- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *peuple : théories, discours, présentations* », du 11 au 12 mars 2016, organisé par le CAER, Centre Aixois d'Études Romanes
- **300 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « *le contentieux en droit pénal social* », le 20 mai 2016, organisé par CDS, Centre de Droit Social
- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *patrimoine de l'entreprise* », du 18 au 20 avril 2016, organisé par le CERGAM, Centre d'Études et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille
- **300 €** pour l'aide à l'organisation du 14^{ème} séminaire international sur le thème « *marketing des services* », du 30 mai au 3 juin 2016, organisé par le CERGAM, Centre d'Études et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille
- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « *alimentation responsable et durable* », du 15 au 16 septembre 2016, organisé par le CERIC, Centre d'Études et de Recherches Internationales Communautaires
- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « *moralités et immoralités des revenus* », du 23 au 24 juin 2016, organisé par le CREEADP, Centre de Recherche, d'Éthique Économique des Affaires et de Déontologie Professionnelle
- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation, ateliers/animations, sur le thème « *le souk des sciences 2016* », le 22 juin 2016, organisé par la délégation de la Diffusion de la Culture Scientifique et Technique
- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation de la journée d'étude nationale sur le thème « *l'œuvre hantée par le concept* », le 18 mai 2016, organisée par l'ED LLA, École Doctorale Langues, Lettres et Arts
- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *demain, un monde de drones* », du 25 au 26 mai 2016, organisé par l'IFURTA, Institut de Formation Universitaire et de Recherche en Transport Aérien
- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation internationale, expositions de photographies/animations/conférences sur le thème « *galerie itinérante 2016* », du 21 janvier au 6 décembre 2016, organisées par l'IUP AIC, Institut Universitaire Professionnel Administration des Institutions Culturelles
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « *radicalisation et espace cyber* », le 20 mai 2016, organisé par le LDPSC, Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « *regards croisés sur l'enfance délinquante* », le 23 septembre 2016, organisé par le LDPSC, Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles
- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *entre normes et sensibilité : droit et musique* », du 30 juin au 1^{er} juillet 2016, organisé par le LID2MS, Laboratoire Interdisciplinaire en Droit des Médias et des Mutations Sociales
- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *cliniques groupales et idéologies* », du 18 au 19 mars 2016, organisé par le LPCLS, Laboratoire de Psychopathologie Clinique, Langage et Subjectivité

Au profit du CNRS, délégation Provence-Corse :

- **4 000 €** pour l'aide à l'organisation du 10^{ème} séminaire international sur le thème « *les phytolithes : 20 ans d'une recherche multiforme* », du 12 au 14 septembre 2016, organisé par le CEREGE, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géoscience de l'Environnement
- **11 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation internationale sur le thème « *1^{ère} semaine internationale de l'économie 2016* », du 13 au 16 juin 2016, organisée par le GREQAM, Groupement de Recherche en Économie Quantitative d'Aix-Marseille
- **2 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *les métaux précieux en Méditerranée médiévale, explorations, transformations, circulations* », du 6 au 8 octobre 2016, organisé par le LA3M, Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée

Au profit du SMA :

- **22 800 €** pour l'aide à l'organisation des 8èmes tables rondes internationales de l'Arbois sur le thème « *des hommes, des découvertes, des civilisations* », du 24 au 25 mars 2016, organisées par le SMA, Syndicat Mixte de l'Arbois

Au profit de l'IRSTEA :

- **4 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *les feux de forêt et les feux interface* », du 25 au 27 mai 2016, organisé par l'IRSTEA, Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

Au profit des étudiants récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, AMU, Faculté de Droit et de Science Politique, Secteur Droit et Sciences Politiques, année universitaire 2015/2016, prix communautaires hors convention de partenariat, comme suit : **1 000 €** pour l'attribution de deux prix de 500 € aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », diplômes classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisés par le CEFF, Centre d'Études Fiscales et Financières

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire de la CPA du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- La délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire de la CPA du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- La délibération n° 2005_A236 du Conseil Communautaire de la CPA du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

- La délibération n° 2010_A101 du Conseil Communautaire de la CPA du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;
- Le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche et autres sont approuvés.

Article 2 :

Les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations et actions universitaires au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, sont attribuées pour un montant total de 69 800 €, comme suit :

- **25 500 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Aix-Marseille Université**
- **17 500 € au profit de l'Agence Comptable du CNRS, Délégation Provence-Corse**
- **22 800 € au profit de la Trésorerie d'Aix municipale et campagne, Syndicat Mixte de l'Arbois**
- **4 000 € au profit de l'Agence Comptable de l'IRSTEA**

Article 3 :

Les prix attribués par la Métropole Aix-Marseille Provence à des étudiants major de promotion de diplômes organisés par le Centre d'Études Fiscales et Financières, CEFF, classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines, seront directement alloués au profit des récipiendaires désignés par Aix-Marseille Université, pour l'année universitaire 2015/2016, comme suit :

- **un prix de 500 €** au major de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* »
- **un prix de 500 €** au major de promotion du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* »

Article 4 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Les dépenses en résultant seront prélevées au budget général de la Métropole Aix-Marseille Provence, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2016 qui présente les disponibilités nécessaires, comme suit :

69 800 €, imputation 23-657382 pour les événements et actions précités,

1 000 €, imputation 23-6713 pour les attributions de prix communautaires aux étudiants récipiendaires susvisés

Pour enrôlement,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

OBJET : Aides aux organismes publics - Attributions de subventions exceptionnelles de fonctionnement

Ne prend pas part au vote : PERRIN Jean-Marc

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	88
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



25 AVR. 2016